

COMPTE-RENDU AUDIENCE TELEPHONIQUE du 27/03/2020
DDFIP du CHER/OS-représentants CHSCT/médecin de prévention

* **Demande commune des organisations syndicales sur la transparence des cas de COVID-19** détectés dans le Cher chez nos collègues et des mesures d'écartement (cf notre demande écrite, mail du 26/03/2020 ci-dessous)

Tout d'abord une erreur de frappe s'est glissée sur la demande : nous avons demandé le nombre et non le nom

Réponse : supposant que notre demande locale n'est pas unique, le DDFIP interroge la Direction générale (DG) pour connaître le niveau de réponse qu'il peut nous accorder.

* **Mesures de protection des agents** : nous avons renouvelé notre interrogation sur les mesures prises en cas de détection d'un cas dans un service. En effet, le nouveau protocole prévoit de ne remonter aux contacts de l'agent contaminé que dans les dernières 24h, ce qui nous semble bien insuffisant.

Le médecin de prévention s'attache au protocole de la DGAFP mais les mesures préconisées nous semblent peu protectrices pour les agents d'autant plus que les représentants en CHSCT n'ont aucun moyen de contrôle car ils ne sont pas informés.

Remonter aux contacts sous 24h avant l'apparition des premiers symptômes c'est mettre les agents en danger car le collègue contaminé est forcément contagieux sur une période antérieure aux 24h. Nous rappelons qu'un agent qui ne se sent pas en sécurité peut faire jouer le droit de retrait.

* **Présence dans les services : la DDFIP du Cher à un niveau de présence de l'ordre de 20 % alors qu'au niveau national , il est d'environ 17 %.**

SIP : nous avons renouvelé notre demande d'un message téléphonique pour concentrer les appels sur des demi-journées ce qui permettrait de faire baisser le nombre d'agents en présentiel.

La direction n'y est pas favorable, nous y reviendrons à la prochaine audience.

Les SPF et enregistrement dont les missions prioritaires ont été réévaluées :

Le nombre d'agents présents nous semble surdimensionné, nous demandons des précisions. Il n'y aura donc pas besoin de rappeler les personnels comme préconisé par la centrale pour le 1er avril : dans le Cher, ils sont déjà là !

Réponse laconique : la DDFIP fait confiance aux chefs de service pour adapter la présence des agents aux seules tâches prioritaires.

Pourtant si nous n'étions pas intervenus, dans beaucoup de service, le taux de présence serait encore trop important ce qui est dangereux pour les agents, leur entourage et participe de la circulation du virus.

* Nous n'avons pas eu le temps de traiter les questions suivantes qui ont été seulement notées par le Directeur :

La CGT aimerait connaître la **situation de l'encadrement** : combien sont-ils encore présents dans les services ? Certains chefs de poste se retrouvent -ils seuls dans leur trésorerie ?

Banalisation des journées de travail : La CGT demande à ce que les agents soient bien informés des modalités de prise en compte de leur journée de travail dans SIRHIUS (banalisation).

Congés : Avec Solidaires, la CGT refuse toutes les mesures de remise en cause des congés ARTT et toutes les atteintes aux droits des salariés qui ont déjà fait l'objet d'ordonnances dans le privé et qui se profilent dans la Fonction publique.

Réponse du DDFIP : hors de sa compétence mais il précise que les congés 2019 non pris ne sont pas perdus, ils pourront être soldés après le confinement.
Attention les projets gouvernementaux en cours (que nous dénonçons) risquent de percuter cette belle déclaration.

Monsieur le Président du CHSCT, Monsieur le Directeur,

Nous entendons jouer pleinement notre rôle d'élus et pour ce faire vous devez nous en donner pleinement les moyens.

Il nous faut donc absolument connaître **par service** :

- le nombre de cas de collègues dépistés positifs,
- le nombre de cas de suspicion, la date de l'écartement du service et la date de reprise envisagée pour les agents concernés,
- le nombre de cas écartés pour côtoiement de collègues contaminés ou un proche contaminé et de même leur date d'écartement et date de reprise.

Nous vous demandons, comme l'ont fait les fédérations des finances Solidaires, CGT, FO, de prendre toutes les mesures pour écarter les agents ayant été en contact avec l'agent porteur du risque de COVID 19.

A défaut, la chaîne de contamination ne sera pas interrompue.

Pas plus qu'elle ne sera interrompue par les préconisations du médecin qui consiste à nous rappeler que l'on ne doit pas se toucher le visage quand on a touché un objet potentiellement contaminé (exemple du courrier). Sur cette question, nous prenons acte de la prise en compte de nos remarques avec la mise de côté du courrier pour 24h.

Nous renouvelons notre demande pour connaître par service les tâches jugées comme prioritaires : en effet, nous sommes toujours autant étonnés de voir des collègues répondre au téléphone pour les 1236TH alors qu'avec un message téléphonique, il serait possible de concentrer les appels sur le matin (comme cela pourrait être le cas pour les rendez-vous téléphoniques).

De même, encore trop d'agents sont présents au SPF.

Le secrétaire du CHSCT,
les élus CHSCT
Les secrétaires Syndicaux Solidaires, CGT, FO.

Florian VYE
Stéphane LAFARGUE
Sylvie MELGARES
Franck JANSONNIE